

PRÉFECTURE DU NORD  
16 JAN. 2020  
D.C.P.I. - B.I.C.P.E.

→ DCPT / BICPE  
+ DREAL  
W

M. LAMBRE René  
1736, rue du Sac,  
59850- NIEPPE  
Tél. 0647633871

SECRETARIAT PARTICULIER  
13 JAN. 2020  
ARRIVÉE

PRÉFECTURE DU NORD  
15 JAN. 2020  
D.C.P.I.

Sq

Monsieur LALANDE Michel  
Préfet des Hauts de France  
Préfecture de région  
12, rue Jean sans Peur CS 20003  
59039 - LILLE Cedex

Objet : extension poulailler  
DEBAILLEUL Nieppe

PREFECTURE  
14 JAN. 2020

Monsieur Le Préfet,

SECRETARIAT GENERAL

Je me permets de vous contacter, mais, tout d'abord je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux pour 2020, la santé surtout, elle est la maîtresse de notre façon d'aborder le vécu du quotidien, mais aussi l'organisation de l'avenir.

Je suis résident à NIEPPE 59850 dans la partie campagne de la commune en bordure de la frontière avec la Belgique. Nous avons eu connaissance par le voisinage d'un avis d'enquête publique courant décembre se terminant le 14 janvier 2020. Il s'agit d'une demande d'extension d'un élevage de poulets de chair dit « industriel » par M. DEBAILLEUL 1655, rue de Warneton, si cela est autorisé, la production par lot fera au total 88200 poulets. Nous avons été surpris, car l'extension précédente n'avait pas vraiment fait réagir par manque d'informations émises par le demandeur et la mairie. En discutant avec un voisinage énervé, j'ai constaté que les tiers proches subissaient une plus forte pollution que nous en odeurs, poussières, pollution par les gaz, etc... J'ai donc téléchargé les documents dans le site Internet nord.gouv.fr/ICPE et aussi d'autres issus de sites traitant ce mode d'élevage. La lecture des annexes issues du 955140DCZIP.zip du site documents.projets-environnement.gouv.fr m'a laissé complètement abasourdi. Incompréhensible que l'on puisse accepter une extension alors que deux annexes (annexe 1 et Annexe 25 BRS) permettent déjà de douter du réalisme environnemental de l'éleveur, la discussion avec des tiers et avec la famille de l'éleveur termine de nous convaincre de l'ordre des critères. Le plus gênant

.../...

c'est que le commissaire-enquêteur dès le début de l'enquête nous a dit « c'est rentable » donc je vais donner un avis favorable, j'avoue qu'actuellement il évite ce genre d'argument... Je peux continuer , mais le plus simple est déjà de vous faire parvenir mes remarques et questions envoyées sur le site imposé. Je me dois de vous indiquer que nous avons constitué un groupe avec un échange de documents et réalisé des sondages parmi les Nieppois . Cela fait prendre conscience à M .Le Maire du fort mécontentement de ses citoyens.

M. Le Préfet , nous savons que c'est vous qui en final prendra la décision, merci de tenir compte de nos ressentis et des faits que nous rappelons .

Recevez, Monsieur Le Préfet, mon profond respect.

René LAMBRÉ

PJointes :



le 10/01/2020 NIEPPE

- article de la Voix du Nord du 28/12/2019
- copie lettre envoyée à Madame La Ministre Elisabeth Borne
- copie courrier par voie électronique de Mme Brigitte Deval et de moi-même

se sont réunis la semaine pour la première fois pour la première fois. Jusqu'à présent, ils se réunissent dans son coin. Là, ils sont ensemble, partagent un verre. « Ce projet, c'est la goutte qui fait déborder le vase », rappelle Elisabeth Mares, une militante à la retraite. « Alors ils ont décidé d'agir. Direction la mairie, où le commissaire-enquêteur en charge de ce dossier tenait une permanence hier après-midi.

**« FAUT ARRÊTER, CES ODEURS, C'EST INSUPPORTABLE ! »**

Les riverains sont arrivés avec leurs questions. Sur le plan d'épandage, du fumier de volailles par exemple. « C'est été, avec la chaleur, c'était une infection », tempête un riverain. Une habitante de la rue Herlin évoque la

une abergée aux fientes de volaille - en marge de la réunion. Il

**« La question d'une action en justice est évoquée, alors même que l'enquête publique n'est pas terminée. »**

vous montrera des documents médicaux. Il est venu avec des photos de fientes de volailles non bûchées dans un champ. « Alors que c'est obligatoire », dit-il. Les questions furent, se chevauchant parfois. « Tout le monde est inquiet », pleure un riverain qui a été déjà plâtré de missions auprès de l'exploitant. Il n'est pas le seul dans la salle. « Il y a des normes à respecter pour des poulaillers. Si ce n'est



Une vingtaine de riverains, directement concernés par le projet d'extension d'un élevage de volailles, sont allés à la rencontre du commissaire-enquêteur ce vendredi.

pas le cas, il peut y avoir des préavis-verbaux et éventuellement des actions en justice», tempère le commissaire-enquêteur. Ses propos peinent à convaincre. Il surmonte à lever les inquiétudes. La question d'une action en justice

est évoquée, alors même que l'enquête publique n'est pas terminée. « Vous avez intérêt à vous organiser », conseille le commissaire-enquêteur. Le message est passé. ■

Le public peut prendre connaissance du dossier aux heures d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Le commissaire-enquêteur tiendra une permanence le samedi 4 janvier, en matinée, de 9 h à 12 h, et le mardi 14 janvier, de 14 h à 17 h.

**CE QUI EST PRÉVU**  
Le premier bâtiment d'élevage de volailles de la famille Debaillat a été construit en 1992. Depuis, deux autres sont sortis de terre. La 3<sup>e</sup> est autorisée à exploiter un élevage de 67 500 « animaux équivalents ». L'extension, si elle est acceptée, permettra de passer à 88 200 « animaux équivalents ».

**Deux pétitions contre le projet**

Une pétition contre ce projet d'extension a été créée sur le site [mesopetitions.com](http://mesopetitions.com). Hier soir, elle avait recueilli près de 41 000 signatures, soit cinq fois la population niçoise! La prise de conscience de la souffrance animale, de plus en plus présente dans les débats, notamment après la diffusion d'images d'exploitations industrielles, a été évidemment plus déterminante à cette forte mobilisation, qui a largement dépassé les frontières de la région. Plus localement, une pétition lancée par les riverains a recueilli cinquante signatures. Elle sera remise au préfet, tout comme la pétition en ligne. ■

**Pas de réunion publique en vue**

« Le problème de l'enquête publique, c'est qu'on ne peut pas passer de questions à ce moment-là. » Ce commentaire d'une riveraine a été accueilli par des hochements de tête. La question de la tenue d'une réunion publique,

en présence de François Debaillat ou du cabinet qui le représente, s'est posée comme une évidence. D'autant que le commissaire-enquêteur peut en être l'initiateur... à sa seule appréciation. En l'espèce, ce sera non.

« J'estime que vous avez tous les éléments d'information », a jugé l'intéressé. « Non, non! », a aussitôt rétorqué un riverain.

**LA VILLE PRENDRA POSITION**

Cette réunion publique, que souhaitent les riverains, ne sera également pas organisée par la municipalité. « Le commissaire-enquêteur juge que ça ne se justifie pas. Je lui fais confiance », commentait vendredi soir Roger Lemaire. Le maire de Niappe annonce toutefois qu'il sera vigilant. Il rencontrera ce lundi les riverains. « Le projet qui prendra la décision d'accepter ou non le projet d'extension peut prendre en compte les inquiétudes des riverains et prendre des prescriptions à l'attention de l'exploitant », indique l'Etat. La municipalité prendra officiellement position sur ce projet via une délibération qui sera présentée et votée lors d'un conseil municipal en janvier. ■



Roger Lemaire, le maire de Niappe, rencontrera les riverains lundi. PHOTO BAZIL CHARRIER

# Vent de colère contre le projet d'extension d'un élevage de poulets

Une vingtaine de riverains ont investi vendredi après-midi la permanence du commissaire en charge de l'enquête publique relative à un projet d'extension d'un élevage intensif de poulets. Ils en sont repartis sans réponse et en colère. Comme à leur arrivée.

PAR GILLES CONTRAIRE  
armentieres@lavoxdunord.fr

**NIEPPE.** Il y a de la colère dans leurs yeux. De celle que l'on a gardée trop longtemps enfouie. Ils habitent rue de Warrington, rue du Sac, rue Berlioz, dans la campagne nieppoise, à deux pas de la Belgique. A deux pas, surtout, de l'élevage de volailles qui a développé depuis 1992 la famille Debaillat (lire ci-dessous). Ils se sont réunis la semaine dernière pour la première fois pour parler de ce projet d'extension. Jusqu'à présent, chacun râlait dans son coin. Là, ils sont ensemble, partagent un vécu. « Ce projet, c'est la goutte qui fait déborder le vase », resume Ilmaboth Mias, une ergonomiste à la retraite. Alors ils ont décidé d'agir. Direction la mairie, où le commissaire-enquêteur en charge de ce dossier tenait une permanence hier après-midi.

**« FAUT ARRÊTER, CES ODEURS, C'EST INSUPPORTABLE ! »**

Les riverains sont arrivés avec leurs questions. Sur le plan d'épandage du fumier de volailles par exemple. « Cet été, avec la canicule, c'était une véritable

valétude de sa maison. « Si je veux revendre, j'aurai une perte. » La colère nourrit la colère. « La colère nourrit la colère. » « Faut arrêter ces odeurs, c'est insupportable ! » « Y'a-t-il eu une étude sanitaire ? », interroge un autre. « Oui », répond le commissaire-enquêteur. Il est assailli de questions, balbutie parfois, mais fait front. « Est-ce que vous accepteriez de vivre à côté ? », lui demande un futur père de famille. La réponse est non. Un ancien agriculteur, voisin direct de l'exploitation, dit avoir développé une allergie aux fientes de volaille – en marge de la réunion, il

**« La question d'une action en justice est évoquée, alors même que l'enquête publique n'est pas terminée. »**

nous montra des documents médicaux. Il est venu avec des photos de fientes de volailles non bichées dans un champ. « Alors que c'est obligatoire », dit-il.

Les questions fusent, se chevauchent parfois. « Tout le monde est inquiet », glisse un riverain qui s'est déjà plaint de nuisances auprès de l'exploitant. Il n'est pas le seul dans la salle.



Une vingtaine de riverains, directement concernés par le projet d'extension d'un élevage de volailles, sont allés à la rencontre du commissaire-enquêteur ce vendredi.

pas le cas, il peut y avoir des procès-verbaux et éventuellement des actions en justice», tempère le commissaire-enquêteur. Ses propos ne font pas convaincre. Et sur-

est évoquée, alors même que l'enquête publique n'est pas terminée. « Vous avez intérêt à vous organiser », conseille le commissaire-enquêteur. Le message est

Le public peut prendre connaissance du dossier aux heures d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Le commissaire-enquêteur tiendra une permanence le samedi 4 janvier.

**Projet EXTENSION ELEVAGE  
POULETS de CHAIR DEBAILLEUL  
rue de Warneton  
59850 NIEPPE**

Courrier rédigé le 06/01/2019 par  
Mr et Mme LAMBRÉ René - Régine  
1736 , rue du sac 59850 NIEPPE  
T : 06 47 63 38 71 :  
Mail : [rene.lambre@orange.fr](mailto:rene.lambre@orange.fr)  
Nota : **Repères des annexes citées**  
issus du fichier complet 955140DCZIP.zip  
téléchargé sur le site :  
[documents.projets-environnement.gouv.fr](http://documents.projets-environnement.gouv.fr)

**Madame La Ministre de l'Écologie  
Elisabeth BORNE**  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Madame la Ministre de l'Écologie ,

Nous sommes dans la période de consultation du public concernant une extension demandée par M. DEBAILLEUL, nous disposons de tous les fichiers explicatifs, nous préparons nos réponses en mairie et sur le site [nord.gouv.fr/ICPE](http://nord.gouv.fr/ICPE). Tout semble donc sans ambiguïté, sauf, que le vécu de cette consultation et la lecture des documents nous a fortement perturbés comme d'autres voisins et habitants de NIEPPE . Cela nous a conduit individuellement à faire des sondages, très vite, nous nous sommes dirigés sur la nécessité de former un collectif, une association, une manifestation. Le collectif a réuni près de 200 signatures de Nieppois voisins des poulaillers et une pétition nationale près de 50000 soutiens ce qui nous amènent à vous présenter les fortes craintes des habitants. Il y a des incompréhensions évidentes sur la maltraitance des poulets et aussi sur la production d'une alimentation humaine douteuse. L'**annexe 25 BRS** d'un bilan **ITAVI** montre que cet éleveur se place en limite de la loi Européenne sur le taux de mortalité , la densité kg/m<sup>2</sup> et la consultation de l'alimentation fournie par la société Belge Spoormans indique bien la présence d'éléments non naturels. Mais les choses se compliquent si l'on aborde la sécurité des humains et de l'environnement . Odeurs de différents constituants gazeux ( ammoniac, insecticide,etc) , émissions de poussières fines, quantités importantes de fumier dont l'épandage n'est pas réalisé de manière satisfaisante . Ce Monsieur ne respecte déjà pas les conditions imposées en 2010 : annexe 11- 1 une visite dite inopinée de SPEA réf 2018-03787 du 25/04/2018 relève des anomalies. Le vécu des tiers proches exprimé lors de la consultation complète largement les choses. Dans le dossier de demande d'extension, il est noté « qu'aucune plainte n'a été émise », en fait, c'est faux, la seule erreur des plaignants est de n'avoir pas déposé de plainte auprès de la Police Municipale, mais de souhaiter un arrangement oral avec l'éleveur.

.../...

En réalité, de nombreuses « curiosités » existent : écoulement eaux grises /noires dans le fossé , pas de protection étanche sur le fumier en attente d'épandage, émission forte de poussière la nuit (nettoyage dynamique des ventilateurs), dépose de cadavres en zone publique, pas de haies de protection, livraison la nuit des poussins, de leur alimentation, puis, évacuation des poulets ayant atteint leur poids, sincérité limitée du demandeur ... .

L'étude faite et proposée pour la validation par le Bureau d'étude RESSOURCES et DEVELOPPEMENT situé à EECKE 59114 présente des erreurs ou des simplifications , les dessins industriels sont minimalistes, nous doutons donc fortement de leur étude.

Exemple : le pb du captage de l'eau de la nappe phréatique est difficile à comprendre, (sauf si l'on tient compte de « coulisses verbales » anormales...)

En simplifiant, en 2010 ( lire annexe1) demande d'un forage profondeur 126 m débit 1,8 m<sup>3</sup>/h pour (49500 +18000= 67500 poulets ) et dans le dossier expansion de l'expert, on passe à une profondeur 80 m débit 8 m<sup>3</sup>/h au même emplacement de forage (annexe 4) avec un total de 88200 poulets. Nous ne comprenons pas : 30 % augmentation du nb de poulets demande une augmentation de 440 % du débit d'eau ? Il y a des « non-dits » dans les analyses . De plus, la fosse des eaux de lavages n'est pas modifiée , ni le réservoir incendie. L'expert oublie de noter la présence de cours d'eau, de plan d'eau, d'un gîte à moins de 700m, ne pense pas à l'évolution climatique dans la région. Un exemple de coulisse verbale : dans un avenir proche, extension de deux bâtiments pour arriver à une production par lot de plus de 120000 poulets soit 720000 poulets / an .

Nous pouvons apporter une dernière remarque :

le demandeur et certaines personnes actives dans la décision finale ne tiennent comptent que du profit financier, et indiquent que le reste ne les concernent pas ... !

Madame La Ministre, nous vous informons afin que vous puissiez demander aux intervenants de la clarté et du réalisme, ce type d'installation et surtout l'élevage intensif n'a plus d'avenir dans notre société.

Si, dans les Hauts de France, il y a de plus en plus de Sociétés Belges utilisant des agriculteurs Français ce n'est pas par hasard...

Nous avons bien lu la réponse de notre Président M . MACRON à un parti politique animalier sur la nécessité de passer en élevage Bio dans le souci des animaux, des humains et de l' environnement .

Avec notre plus grand respect Madame La Ministre,

M. et Mme LAMBRÉ

**Copie à : M. Michel LALANDE Préfet Hauts de France et  
au service DREAL Hauts de France .**

**Brigitte DELEVAL 124 rue Maurice Ravel 59850 NIEPPE**

**CONFIRMATION DE MA RENCONTRE DU 27 DECEMBRE 2019 AVEC LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR CONTRE CE PROJET**

Le 21 décembre 2019 j'ai été informée d'un projet d'extension à 88200 poulets industriels dans un élevage à deux rues de chez moi.

Le 27 décembre 2019, en quittant le commissaire-enquêteur, j'ai rencontré les riverains des poulaillers existants et j'ai davantage compris qu'il fallait interdire cette extension car cet éleveur n'a jamais respecté son voisinage ni les règles inhérentes à son activité.

Voici ce que l'on m'a expliqué :

**La ventilation naturelle** des bâtiments est **insuffisante** en fin d'élevage, en été et en période de canicule ce qui l'oblige, pour garder ses poulets en vie, à utiliser des **turbines** qui expulsent **l'air chaud ammoniacé avec les poussières** sans se préoccuper qu'il indispose et met en danger ses voisins proches et les personnes situées à plus d'un kilomètre des bâtiments, c'est-à-dire moi, rue Maurice Ravel, les constructions situées rue Georges Bizet, rue Maurice Ravel, rue Charles Gounod, rue Claude Debussy, rue Hector Berlioz, rue Frédéric Chopin, toute la rue de Warneton et la rue du Pontceau ainsi que les autres rues et quartiers proches de l'élevage

**L'eau de nettoyage** des bâtiments est envoyée dans le fossé à ciel ouvert le long de la route des promeneurs à pieds car **il n'y a pas** de bassin de décantation,

**Le fumier avec les cadavres** est transporté dans des bennes **non bâchées** et **stocké à l'air libre** ce qui **attire les rats**

**Monsieur DEBAILLEUL ne respectent rien**, ni les hommes qui vivent autour de chez lui, ni l'état sanitaire des poulets livrés à l'abattoir, ni la santé des consommateurs auxquels ces poulets sont destinés. **Comment voulez vous qu'il soit concerné par le bien être animal pour fournir un poulet de qualité**

La Directive Européenne 2007/43/CE du Conseil du 28 juin 2007 renforce l'encadrement de l'élevage des poulets destinés à la production de viande

Des **contrôles vétérinaires** doivent être effectués pour vérifier les conditions d'hébergement des animaux et en particulier le nombre des poulets au m<sup>2</sup> et la mise à disposition de litière **sèche et friable**

**Le bien-être animal concerne aussi la santé des consommateurs**

**Je suis contre cette extension car :**

- **Je suis confrontée** régulièrement à cette odeur de fumier de ces poulaillers et des particules véhiculées par l'air alors que j'habite à 1km de l'élevage. Il est impossible de rester dans le jardin sans porter un masque de protection. Il faut rester dans la maison en attendant que cette nuisance s'évacue.

2019/12/27

Cet éleveur sachant qu'il y a actuellement des discussions sur son projet a procédé à la ventilation par turbines le 31 décembre en milieu d'après midi, certainement pour nous souhaiter une bonne fin d'année et nous informer qu'il ne changerait en rien ses habitudes en 2020

- **Le bien être animal est bafoué.**

On me dit que ces poulets industriels élevés en 35 jours avec 22 oiseaux au m<sup>2</sup> sont destinés à une population aux revenus modestes à un prix de d'achat accessible.

Cette population sait elle que ces poussins d'un jour grandissent sur un sol en béton sur lequel on a déposé de la paille pour 35 jours, qu'ils ont de moins en moins de place pour survivre et que la mortalité est due à des déficiences cardiaque ou respiratoire.

Les poulets qui réussissent à vivre dans ces conditions dans une forte teneur en ammoniaque développent aussi des problèmes respiratoires.

Au fil des jours leur litière devient de plus en plus sale car elle n'est pas changée durant ces 35 jours. Elle devient alors une croute d'excréments séchés dans laquelle les cadavres se décomposent.

Mais c'est destiné à une population à revenus modestes..... Alors !!!

-**L'écologie est piétiné alors qu'elle est notre avenir**

« « **Notre maison brûle et nous regardons ailleurs** » est une phrase prononcée par Jacques Chirac, président de la République française, en ouverture de son discours devant l'assemblée plénière du IV<sup>e</sup> Sommet de la Terre le 2 septembre 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud. »

- **Le trafic de camion** va s'intensifier et la pollution s'accroître sur cette route de campagne où deux voitures ont déjà de la peine à se croiser

- Le développement du **tourisme** va s'arrêter car, malgré les efforts de la municipalité, comment emprunter les chemins dans la campagne en compagnie d'odeurs nauséabondes, de rats et vue sur des tas de fumier

Les voisins, qui vont aussi s'exprimer, expliqueront mieux que moi leur quotidien à côté de ses nuisances

**Monsieur DEBAILLEUL** cet éleveur qui **ne respecte pas les normes sanitaires** avec 67500 poulets, peut-il être autorisé à agrandir son élevage pour passer à 88200 poulets ???!!

**Comment peut-on bafouer la réglementation sans être inquieté.**

**Non seulement je suis contre l'extension mais je demande que des contrôles soient effectués d'urgence pour constater l'état actuel de cet élevage avant de statuer sur sa demande**

**N.B.** Le samedi 28 décembre 2019, un article très bien documenté est paru dans le journal LA VOIX DU NORD



**DIVERSES REMARQUES et QUESTIONS de Mr RENE LAMBRE  
sur la demande d'extension de l'élevage de poulets de Mr DEBAILLEUL  
rue de Warneton à NIEPPE.**

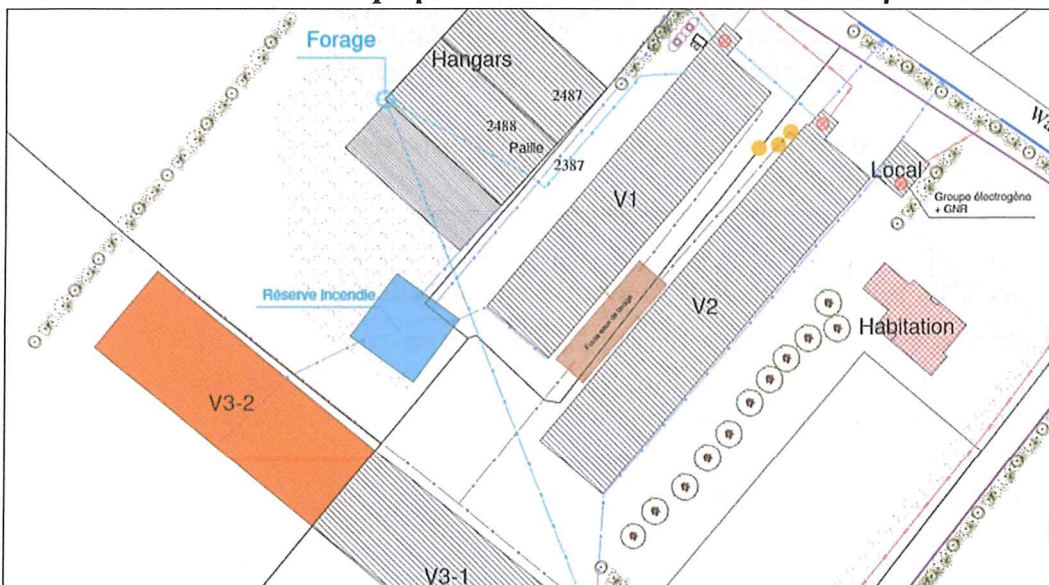
*Un premier forage étant fonctionnel, quelle est la nécessité du second forage ?  
Pourquoi les deux forages (l'ancien et le nouveau) ne sont ils pas à la même profondeur ?  
Le forage est au même emplacement que l'ancien projet , mais passage de 126 à 80 m avec débit de 8 au lieu de 1,8 m<sup>3</sup> /h . Merci de m'expliquer le choix dans ces différences constatées.*

*Le forage est proche des hangars , cela est-il normal ? et si oui pourquoi ?  
Surtout que le dernier hangar fait l'objet d'une demande de permis de construire reçu à la mairie Nieppe vers le 04/12/2018 réf PC 05943118 Oo O65 . Se souvenir d'un autre permis de construire sollicité pour extension d'un bâtiment d'élevage déposé vers le 9/01/ 2019 ref PC05943119 Oo 002 . Il est même noté sur ce dernier« vu pour être annexé à mon arrêté »datant du 03 MAI 2019 (3 mois plus tard) .  
Personne n'a de souvenir d'indication prévenant les citoyens pour ces demandes ... .*

*Dans le nouveau projet, le forage avec un puisage à 80 m , un débit de 8m<sup>3</sup>/h avec un prélèvement annoncé de 2900 m<sup>3</sup> est-il le reflet de la réalité sachant que le 1° forage n'était pas muni de compteur volumétrique ( constat du contrôle par la SPAE 3 avril 2018) ? comment faire dans ce cas une évaluation correcte ?  
De plus, on passe de 1,8 m<sup>3</sup> à 8 (440 % d'augmentation )alors que l'augmentation du nb de poulets est d'environ 30 % . Faut-il comprendre que le passé de l'élevage ne respectait pas le contrat demandé en 2010 ? et le nouveau le fera-t'il ? , les contrôles seront- t'ils annuels et aléatoires sans prévenir l'éleveur avec un organisme reconnu produisant un document affiché en mairie .Rappel : pas de compteur de quantité d'eau pompée lors du dernier contrôle(le seul sur 8ans???) .  
Conséquence( plus ou moins vue avant ) comment sont traitées, stockées les eaux grises et noires ,plus généralement l'ensemble des déchets humides produits par l'élevage.*

*Ne peut-on pas s'étonner que le 1° forage ait été validé alors que le projet à cette époque n'a quasiment pas été porté à la connaissance des riverains ?*

*J'ai pu constaté que la réserve incendie ne change pas en surface , ce qui suppose un même volume . Merci de m'en expliquer la raison. Comme d'ailleurs la fosse d'eaux grises.*



\*\*\*\*\*

*Des maladies rares( environ 5 cas signalés) semblent être présentes en nombre anormal sur une aussi petite zone -rues de Warneton et du Docteur Vanuxem , nous avons demandé aux personnes nous ayant informées de leur doute sur l'origine de bien constituer un dossier de suivi médical , il n'est pas impossible que ce soit l'élevage en discussion .*

*Pouvez-vous nous garantir que vous suivez ce type de risque et si oui, nous indiquer : la modalité de suivi et la méthode de transmission de leurs doutes/dossiers ?.*

*Il faudrait aussi conseiller à M. Le Maire de Nieppe d'établir des arrêtés Municipaux en relation avec la sécurité environnementale et humaine des citoyens. Une police assermentée en suivi et pénalisation de l'environnement polluant devrait exister , l'existence d'un adjoint à l'environnement n'est pas suffisante, est-il assermenté pour ce genre d'infraction ?.*

*Pouvez-vous nous rassurer sur ce grave souci risquant de s'amplifier dans les années à venir , Nieppe devenant une ville entourée d'élevages et de champs gérés par/ loués à nos voisins Belges. En Belgique, le respect des lois établies par l'Europe semble un peu mieux suivi et plus pénalisant ; en cas de non-respect, elles font fuir les pollueurs vers la France .*

*Notons -de plus - que les installations apportent peu à la ville et aux commerçants ( poussins et nourriture viennent de Belgique et les poulets adultes repartent « vivants » vers la Belgique), au moment de la construction quelques artisans ont droit à un chantier.*

*Cependant l'inverse de ces remarques est sous-entendu dans le dossier de l'expert ... .*

*Par contre, l'augmentation de la pollution, c'est la seule certitude et pour des années, n'est pas notée par l'expert rédacteur de la demande d'extension, sans doute un oubli !!*

\*\*\*\*\*

Des dépassements locaux ou globaux des normes réglementaires ont également été constatés de 2007 à 2010 pour le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>) et le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>). Ces polluants ont des conséquences notables sur les milieux naturels et agricoles.

L'état du milieu « air extérieur » apparaît ainsi dégradé dans la région.

**Cette remarque dans le dossier de demande est particulièrement choquante , elle suppose que comme la région est déjà bien polluée par les élevages , pourquoi poser un problème sur l'extension d'une pollution de +30 % pour un élevage déjà pollueur , c'est bien comme cela que vous comprenez ? Si non, merci de m'expliquer le sens de ce texte ?.**

**C'est donc pourquoi les installations ne sont pas optimisées et entretenues en recherche de protection des humains et des animaux .**

\*\*\*\*\*

#### **Extrait d'un paragraphe de la demande sur la pollution locale :**

Des dépassements locaux ou globaux des normes réglementaires ont également été constatés de 2007 à 2010 pour le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>) et le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>). Ces polluants ont des conséquences notables sur les milieux naturels et agricoles.

L'état du milieu « air extérieur » apparaît ainsi dégradé dans la région.

La rédaction de ce paragraphe indique la présence de pollutions locales avant l'extension sollicitée.

En effet, il y a déjà beaucoup d'élevages et d'industries polluantes, il faudrait donc arrêter les extensions et les nouvelles demandes d'élevage sauf en Bio comme cela est conseillé par M. MACRON en réponse à une question d'un parti Animalier.

**En conclusion :**

Ce paragraphe fournit une réponse / une aide à notre souhait d'annuler la demande, c'est bien ce qu'il faut comprendre ou «joue-t'il» sur le fait que rajouter encore de la pollution n'est pas son souci ?

\*\*\*\*\*

**Divers extraits avant questions :**

Révision 2012 - Document de travail - Ne pas diffuser

Estimation des rejets par les élevages avicoles  
Azote - Phosphore - Potassium - Calcium - Cuivre et Zinc

**P1**

**Bilan Réel Simplifié**

Contact : Paul Ponchant  
ponchant@itavi.asso.fr  
02.30.62.00.13

Juillet 2017

Direction Départementale de la Protection des Populations  
Service SPAE  
Dossier suivi par : Emilie COUQUERQUE  
Tél : 0328072200

Monsieur le Préfet de la Région Hauts de France  
Préfet du Nord  
Direction des Politiques Publiques  
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
12 rue Jean Sans Peur CS 20 003  
59039 LILLE CEDEX

Objet : rapport d'inspection  
Réf. : 2018-03787  
Lille, le 25 avril 2018

**P2**

Contexte de l'inspection  
Raison sociale : DEBAILLEUL François  
Adresse du siège social : 1655 Rue de Warneton 59850 NIEPPE

Monsieur DEBAILLEUL Régis  
Madame BRAMS Catherine  
Chemin mitoyen 5  
8950 Neuve Eglise  
(Belgique)

**P3**

Adresse du gîte:  
La Grange des deux Pays  
1801 Chemin Mitoyen  
59850 NIEPPE  
mail: brams1801@gmail.com  
06 19 55 84 52

Monsieur le Préfet des Hauts de France  
12 rue Jean-Sans-Peur  
59000 LILLE

**P1 ° Annexe 25 BRS GERE**

Analyse de l'institut ITAVI sur les conditions de production. Le document indique des dépassements autorisés par les lois Européennes déjà peu regardantes sur le bien-être animal. Établi en 2018 sans doute en préparation discrète de la demande actuelle. Des extraits de ce document avec commentaires sont disponibles sur demande.

**P2° Annexe 1- Arrêtés préfectoraux**

Extrait du bilan de l'inspection SPAE du site en 2018 ref rapport 2018-03787. Nombreux manques, mais rien de négatif pour l'éleveur, un texte officiel disponible indique aux inspecteurs le mode de rédaction du rapport afin de rester un peu « flou » sur les décisions à prendre.

**P3° Courrier des personnes notées gérant un gîte non indiqué sue la demande d'extension . Ce gîte subit l'environnement négatif de l'élevage et de l'épandage il est situé à une distance plus faible que certains autres notés dans la demande , curieux !!**

Rappel : l'intitulé des annexes P1 et P2 provient des fichiers disponibles : 955140DCZIP.zip issus du site documents.projets-environnement.gouv.fr

Ces personnes ont écrit au Préfet , ils nous ont donné une copie de la lettre, elle a été distribuée aux membres du futur collectif de Nieppe .

Notons que l'éleveur augmente sa pollution si un tiers lui signale une anomalie d'élevage , la plus classique le tas de fumier en attente d'épandage sans protection en limite de propriété.

Si un jour un incident de voisinage arrive , il ne faudra pas faire les surpris ... .

En lisant les différents documents dont des extraits sont fournis, on constate que ce Monsieur ne respecte pas la loi sur les élevages déjà en limite du respect animal , mais encore -pour l'instant - acceptée par l'Europe, il ne suit pas les obligations depuis l'accord de l'extension de 2010 et dans son nouveau dossier on constate des lacunes ou des manques de précisions. Tout va bien !!

J'avoue ne pas comprendre comment une Préfecture peut/pourra accepter un tel dossier , je ne parle même pas du vécu de la période actuelle de l'enquête publique.

Le commissaire – enquêteur a refusé une réunion publique demandée par un collectif en préparation , alors que l'article R123-17 indique pour une ICPE qu'il ne peut la refuser ; vrai aussi pour Le Maire de Nieppe qui suit son commissaire d'après ses dires, c'est d'ailleurs noté dans un article de la Voix Du Nord d'Armentières publié le 28/12/2019 par Gilles CONTRAIRE .

Nous étions présents avec le journaliste . Plus scandaleux , le Commissaire dit ce même jour, vous n'avez qu'à faire un procès, alors que cette réunion un «peu forcée» était faite pendant l'enquête publique , le tout avec des réponses souvent maladroitement de ce Monsieur.

Faut-il comprendre que tout est déjà «plié»? . Si oui , sommes – nous encore en démocratie , en respect du citoyen, ... .? .

J'avoue en douter fortement et je ne suis pas le seul , nous avons facilement obtenu la signature de 200 personnes situées à moins de 1km du projet et 99% Nieppoises , cela en période de Fêtes de fin d'année, période bien adaptée pour une enquête publique!.

Encore un choix au hasard (sic) du demandeur et de nos administrations vu que le projet est en action depuis plus de un an en coulisse, les dates des dossiers de demande de permis le confirment ... .



M. LA LANDE Michel  
 Prefet des Hauts de France  
 Prefecture de Région  
 12 Rue Jean-Pain  
 CS 20003  
 59039 - LILLE CEDEX

